

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 09 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 03 novembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 21 - Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTI, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Gilles ROUX, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Virginie SERRA, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 5 - Philippe BARTHELEMY à Sophie SANTA-CRUZ, Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Juliette GRIMA à Virginie SERRA, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Michel SCHELLER à Francis MONNI ;

Absent : 1 - Christophe ROSSET ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Par délibération n°2022/09/28-08 en date du 28 septembre 2022, la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) a approuvé la modification de ses statuts portant sur l'intégration des compétences supplémentaires suivantes :

1. *Création, aménagement, entretien et exploitation d'un réseau public de chaleur desservant le Lycée et le collège du Golfe de Saint-Tropez, le Pôle de santé du Golfe de Saint-Tropez, et les locaux de la compagnie de Gendarmerie de Gassin et des logements attenants ;*

Dans le cadre de la construction de nouveaux locaux pour la compagnie de Gendarmerie de Gassin à proximité du Lycée du Golfe, du Pôle de Santé et du collège, il est envisagé de créer une chaudière centrale et un réseau de chaleur raccordés aux bâtiments publics environnants. La création de cette chaufferie permettra de valoriser les déchets ligneux traités sur le territoire en les convertissant en énergie biomasse.

2. *Aménagement, mise en valeur et exploitation agricole du site « La Patronne » à la Mole ;*

La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine foncier et notamment de la propriété « La Patronne » à la Mole afin d'y implanter un projet agricole dont la production sera en partie destinée à l'approvisionnement des cantines scolaires du territoire.

3. *Réalisation de prestations de services au profit d'une collectivité, d'un autre établissement de coopération intercommunale, ou d'un syndicat mixte, dans le cadre des compétences visées aux présents statuts.*

La recherche de plus en plus forte d'expertise de la part d'entités publiques diverses dans les domaines relevant des compétences de la Communautés de Communes ont conduit cette dernière à envisager la possibilité de réaliser des prestations de services au profit d'administrations extérieures.

Compte-tenu de l'intérêt pour le territoire que ces compétences soient exercées par la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification de ses statuts, dont un exemplaire est annexé au présent document.

En vertu des dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert proposé. À l'issue de cette procédure, l'extension des statuts de la Communauté de Communes sera validée par arrêté préfectoral.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modifications statutaires susmentionnées de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez et les nouveaux statuts en résultant, dont le projet figure en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,  
Sophie SANTA-CRUZ.



Le Maire,  
Alain BENEDETTO.

